

Communiqué de presse

Paris, le 10 septembre 2015

Créé en juin 2014, le Haut Conseil de stabilité financière s'est réuni pour sa sixième séance ce jeudi 10 septembre.

Sous la présidence de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, le Haut Conseil a examiné les développements intervenus depuis sa dernière réunion et poursuivi l'analyse des risques et vulnérabilités potentielles du secteur financier français.

En particulier, le Haut Conseil a pris note des derniers développements, notamment les mouvements économiques et financiers récents et la volatilité sur les marchés financiers. Il estime que les expositions directes du secteur financier français vis-à-vis de ces risques sont limitées. Il demeure vigilant sur la situation macroéconomique et financière des économies émergentes et ses conséquences sur l'économie française.

Il continue de suivre avec attention l'impact de l'environnement de taux bas sur les comportements et les institutions financières. Il considère qu'une poursuite des ajustements à la baisse, en particulier s'agissant de la rémunération des contrats d'assurance-vie, est nécessaire. Il rappelle en conséquence sa vigilance concernant l'adéquation des rendements à venir avec l'environnement financier actuel et la prudence qui doit présider à leur détermination.

Compte tenu de l'environnement macroéconomique et financier, le Haut Conseil reste attentif aux évolutions des prix d'actifs et poursuit ses analyses pour en mesurer les conséquences sur la stabilité financière.

En particulier, le Haut Conseil continue de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier et observe la reprise des transactions. Il demeure vigilant concernant le dynamisme de la production de crédit, soutenue d'une part par les rachats et renégociations, qui bénéficient aux emprunteurs qui refinancent ainsi leurs crédits mais pourraient peser sur la rentabilité future des banques françaises, et d'autre part par un regain d'activité du marché. À cet égard, le Haut Conseil continue de surveiller l'évolution des pratiques de financement en matière de crédit immobilier pour s'assurer de leur robustesse et pour éviter toute dérive des comportements.

Dans un contexte marqué par un regain de volatilité, le Haut Conseil surveille aussi la liquidité des différents marchés et les conséquences sur la stabilité financière de la réaction des acteurs au nouvel environnement règlementaire.

Au vu de la situation actuelle, le Haut Conseil n'a pas estimé nécessaire le recours à des mesures macroprudentielles. Il poursuit néanmoins le travail de définition des instruments macroprudentiels à sa disposition. En particulier, il a travaillé lors de cette séance à la

finalisation de la mise en œuvre du coussin de fonds propres contra-cyclique¹, dans la perspective de son entrée en vigueur le 1^e janvier 2016 et qui sera revu chaque trimestre à compter de cette date. Une notice présentant les détails de la mise en œuvre de ce coussin a été publiée ce jour sur le site du Haut Conseil (www.hcsf.gouv.fr). Au plan méthodologique, le Haut Conseil a convenu d'intégrer dans son référentiel d'analyse les indicateurs préconisés par le Comité de Bâle pour le Contrôle Bancaire (CBCS) ainsi que des indicateurs complémentaires tels que l'écart à sa tendance de long terme du crédit bancaire aux ménages et aux entreprises, la dynamique des prix immobiliers, ou l'évolution d'indicateurs macroéconomiques et monétaires. Au regard de l'ensemble de ces indicateurs complémentaires, le Haut Conseil ne constate pas à ce stade de croissance excessive du crédit dans le système financier français qui pourrait être source de risques systémique.

¹ Le coussin de fonds propres contra-cyclique fait partie des instruments macroprudentiels définis par la directive CRD IV. Il vise à réagir à une accumulation des risques en s'ajustant dans le temps afin d'augmenter progressivement les exigences en fonds propres lors des phases d'expansion excessive et en les réduisant en phase de ralentissement.